

# Le Parisien

## Au bureau, halte au gaspillage !

>[Économie](#)>[Entreprises et Start-up](#) | Stéphanie Condis | 20 mai 2019

En France, les 13 millions de personnes employées dans des bureaux génèrent chacune, sur leur lieu de travail, 120 à 140 kg de déchets par an en moyenne, dont trois quarts de papier. LP/ Philippe Lavieille

### **Dans les activités tertiaires, la réduction et le recyclage des déchets, alimentaires ou non, passent par des gestes simples qui font du bien à la planète et... aux finances des entreprises !**

A l'approche de la semaine du développement durable (du 30 mai au 5 juin), les consciences se réveillent... En France, les 13 millions de personnes employées dans des bureaux — soit 46 % de la population active — génèrent chacune, sur leur lieu de travail, 120 à 140 kg de déchets par an en moyenne (dont trois quarts de papier), d'après [l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie \(Ademe\)](#).

En 2017, l'enquête menée par Riposte Verte\*, société coopérative pour un bureau responsable, intitulée « Quelle gestion des déchets au bureau ? » révèle que 83 % des collaborateurs, ne la juge pas optimale. Alors que 96 % se déclarent prêts à améliorer le tri, il n'est vraiment effectué que dans 53 % des cas, affirment les personnes interrogées, et pas du tout dans 13 % des cas. Les 34 % restants correspondent à une mise en place partielle.

Il est donc temps de se retrousser les manches pour recycler ! A commencer par le papier, consommé à hauteur de 70 à 85 kg par salarié du tertiaire chaque année, soit trois ramettes par mois, précise l'Ademe. Ajoutant que les

impressions oubliées ou jetées sans être lues représentent 400 M€ par an et qu'à peine 20 % des papiers sont recyclés au bureau.

## **«Le numérique n'entraîne pas une baisse significative de l'utilisation du papier»**

Paradoxalement, « l'essor du numérique n'entraîne pas une baisse significative de l'utilisation du papier », regrette Marlène Dresch, en charge de la réduction des déchets en entreprise au sein de l'Ademe. Elle souligne par ailleurs que la dématérialisation étant très gourmande en énergie, il faut en faire un usage raisonné : « C'est une consommation d'électricité cachée, car les serveurs stockant les données sont très énergivores. Mieux vaut limiter les e-mails multidestinataires, préférer un lien hypertexte à une pièce jointe pour envoyer un document, faire le ménage dans sa messagerie et installer un antispam. »

La consommation énergétique d'un ordinateur portable est 50 % à 80 % inférieure à celle d'un fixe et, dans tous les cas, on ne doit pas oublier de les éteindre... Selon Riposte verte, ils sont en moyenne utilisés trois heures par jour mais restent allumés durant 17 heures !

Et côté cantine ? « Il est facile de réduire les déchets de 30 %, insiste Laurence Gouthière, en charge de la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'Ademe. Par exemple, en mettant du pain non tranché en salle plutôt qu'en début de self, pour éviter de le prendre facilement, car on a faim, et de le jeter ensuite. Les choses bougent quand même dans l'alimentation sous l'impulsion des professionnels de la restauration collective et des législations anti-gaspi. » Des plates-formes collectent et redistribuent des invendus alimentaires. Pierre-Yves Pasquier, cofondateur de Comerso, étudie des solutions pour revaloriser les déchets des sièges sociaux : « L'enjeu, c'est bien trier. Si on met dans la même poubelle peau de banane, cartouche d'encre, papier et canette, tout est incinéré ou enfoui, alors que chaque déchet jeté à part peut être recyclé... »

*\*Étude par voie électronique, avec 1 104 réponses provenant d'organisations de tous secteurs, privées ou publiques (56 % d'entreprises privées) et de toutes tailles (25 % de 1 à 19 salariés ; 33 % de 19 à 249 ; 30 % de 250 à 5 000).*

## **Laure Hazard : « S'organiser au quotidien »**

Dans son espace de coworking dédié à l'innovation sociale, Laure Hazard, animatrice de communauté à La Ruche Paris, incite et aide les locataires à éviter les gaspillages au bureau.

### **Comment sensibilisez-vous vos 300 coworkers à la question des déchets ?**

**LAURE HAZARD.** Nous avons la chance d'accueillir des personnes qui partagent nos valeurs sociales et environnementales. Mais être favorable au recyclage et à la lutte contre le gaspillage ne suffit pas : il faut s'organiser au quotidien, d'autant qu'une partie de nos locataires change régulièrement. Je fais donc en permanence de l'accompagnement et de la pédagogie, en répondant aux questions et en affichant des notices explicatives... Je m'inspire notamment du guide [« Zéro déchet au bureau »](#), de l'association Zero Waste France. Et pour la prochaine semaine du développement durable, je prévois un focus sur le tri sélectif.

### **Quels sont les gestes verts et pratiques durables que vous mettez en place ?**

Pour réduire les déchets, nous utilisons les gobelets en plastique lavables et réutilisables Ecocup et des machines à café en grain, pas à capsules. Dans la cuisine commune, nous avons de la vaisselle et des couverts non jetables mais aussi des plats proposés par [Frigo NU !](#) dans des bocaux en verre consignés, conservés dans un réfrigérateur intelligent qui permet d'acheter son déjeuner. Nous posons des bannettes pour le papier brouillon à côté de l'imprimante de chacun des cinq étages, pré-formatée recto-verso et noir et blanc. Côté tri, nous incitons à mettre les biodéchets au compost utilisé pour le petit potager de notre terrasse.

## **Julie Sauvêtre : « Il y a un intérêt économique »**

Co-rédactrice du [guide « Zéro déchet au bureau »](#), Julie Sauvêtre de l'association environnementale Zero Waste France donne quelques pistes pour collecter, trier et recycler bois, plastique, métaux, verre, papier ou carton.

### **Où en est la problématique de la réduction et du tri des déchets dans les bureaux ?**

**JULIE SAUVÊTRE.** Depuis deux ans, de plus en plus d'entreprises nous contactent pour organiser des sessions de sensibilisation ou pour les aider à créer des bureaux « zéro déchet compatibles ». Nous expliquons qu'il y a un

intérêt économique à développer ces pratiques. Nous rappelons aussi que c'est une obligation réglementaire, depuis 2016, avec le « décret 5 flux » qui concerne le tri du bois, du plastique, des métaux, du verre, du papier ou du carton.

### **Comment mobiliser les équipes ?**

L'action doit être collective. Parfois, tout part d'un noyau de salariés frustrés de ne pas pouvoir agir contre le gaspillage et les déchets au travail comme ils le font à la maison : ils motivent leurs collègues et leur direction. Sans l'accord et surtout la mobilisation de cette dernière, la démarche ne peut pas être efficace et pérenne. Il y a aussi un travail de fond à mener auprès du service des achats, qui doit être impliqué et dont on doit entendre les contraintes. Il faut trouver avec lui des solutions pour diminuer la consommation de fournitures, par exemple. Car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

### **Quels sont les acteurs qui peuvent aider au recyclage ?**

Des sociétés proposent des solutions clé en main dites multi-flux, pour collecter les piles, déchets en plastique, papier, carton, verre, etc. C'est le cas des Joyeux Recycleurs, Recygo et Elise. D'autres sont plus spécialisées, comme Co-Recyclage qui propose de mutualiser et de réutiliser le mobilier. »

[Entreprises et Start-up recyclage développement durable Tri déchets](#)